



Préparer un séjour à l'EMS, c'est tout un tralala

Une matinée d'information et d'échanges a lieu vendredi à Charmey, sur le thème de «Bien vieillir dans la vallée de la Jogne». Dans le programme d'ateliers et conférences proposés, Marie Romanens fera une présentation sur le financement des séjours en EMS.

XAVIER SCHALLER

VIEILLESSE. Depuis onze ans, Marie Romanens conseille les personnes âgées de la Gruyère et leurs familles, en tant qu'assistante sociale pour Pro Senectute Fribourg. Vendredi, dans le cadre de l'événement «Bien vieillir dans la vallée de la Jogne», elle présentera à Charmey une conférence intitulée Comment se finance un séjour en EMS? «Ce n'est pas une thématique des plus joyeuses, mais c'est vrai que cela crée beaucoup de soucis.»

Elle commencera par expliquer de quoi se compose une facture d'EMS. «Cela comprend un montant pour le forfait hôtelier – la chambre et les repas, ce qu'on appelle généralement la pension. C'est 108 francs par jour dans le canton.» S'y ajoutent des frais d'accompagnement, pour tout ce qu'il y a autour et qui ne relève pas des soins. «Ils se montent, en règle générale, à 76 francs par jour. Dans une unité spéciale pour les personnes démentes, c'est évidemment plus élevé.» Restent les soins, dont les coûts sont évalués quand la personne entre en EMS, selon l'échelle RAI qui va de 1 à 12.

Qui paie quoi

«La facture finale est répartie entre la personne résidente, le service de prévoyance sociale du canton de Fribourg et la caisse maladie. Ce qui intéresse surtout les gens, c'est bien sûr de savoir comment on finance la part payée par le résident, et quelles aides sont possibles», souligne la Gruérienne.

Souvent, quand la personne entre au home, presque rien n'est encore réglé. Mais, au final, la majorité bénéficie des prestations complémentaires à l'AVS (PC), selon la réponse du Conseil d'Etat à une motion demandant l'indexation automatique des prix de pension (*lire ci-dessous*). «Remplir cette demande est une des premières choses à faire pour préparer le séjour.» La nouvelle loi, entrée en vigueur en 2021, fixe un seuil de fortune pour y prétendre (100 000 francs pour une personne seule, le double pour un



Le Home de la Jogne accueille vendredi matin les stands de onze institutions proposant des prestations et des services aux aînés dans la vallée. THOMAS DELLEY

couple). «On va quand même faire la demande pour tout le monde, parce que cette procédure permet aussi de déterminer si la personne a droit aux subventions cantonales aux frais d'accompagnement.»

Immeubles et donations

Lors des consultations avec Pro Senectute, les questions concernant les biens immobiliers ou les donations qui ont été faites reviennent souvent. «D'autant que beaucoup de choses se racontent», constate Marie Romanens. Par exemple, qu'au bout de dix ans, on ne tient plus compte des donations.» En fait, quel que soit le temps écoulé, elle entre dans le calcul, mais en considérant aussi ce qui a été reçu. «Comme

un droit d'habitation, un droit d'usufruit, de l'argent ou une autre contrepartie. Chaque situation est différente.»

Le cas échéant, est-ce que les enfants des personnes vi-

les factures, il faudra trouver une solution.»

Parfois, les enfants paient une partie, parfois ils ne peuvent pas, par exemple parce qu'ils ont reçu des donations il

si aucune autre solution n'est trouvée pour payer les factures. Sans aucune garantie bien sûr.»

EMS hors canton

Si la personne âgée envisage un séjour hors canton, son souhait est souvent difficile à réaliser. «Parce que le financement n'est pas le même partout. La loi sur les PC est fédérale. En revanche, Fribourg plafonne le montant à 160 francs par jour au maximum dans le calcul des PC pour les séjours en EMS. Aussi parce que, dans le canton, il y a cette deuxième aide que sont les subventions cantonales pour les frais d'accompagnement.»

Les questions financières sont cruciales, mais la prépa-

ration d'un séjour en EMS concerne bien d'autres aspects. «Déjà, il faut gérer tout ce qui est émotionnel, ce qui n'est pas rien.» Il faut aussi penser au déménagement: voir ce que l'on peut prendre ou non, résilier son bail, organiser le nettoyage et la remise du logement, revoir les différents contrats (assurance ménage, électricité, téléphone, télévision et internet, etc.).

Devant cette masse de travail administratif, un peu d'aide est souvent bienvenue. L'occasion pour Marie Romanens de rappeler que les consultations de Pro Senectute sont gratuites et confidentielles. «Les gens peuvent venir dans nos bureaux à Bulle ou nous pouvons nous rendre à domicile.» ■



«Beaucoup de choses se racontent. Par exemple, qu'au bout de dix ans, on ne tient plus compte des donations.» **MARIE ROMANENS**

vant en EMS vont recevoir une facture? «Cela ne se passe pas comme ça. Mais si, à un moment donné, la personne résidente ne reçoit pas d'aide et qu'elle n'a pas les moyens d'honorer

et qu'ils n'ont plus cet argent. «Ce sont des démarches assez longues. La famille peut, par exemple, demander au service social de faire une évaluation de la situa-

Une matinée consacrée à l'information et aux échanges

Depuis le printemps 2022, Pro Senectute Fribourg a reçu un mandat de quatre communes de la vallée de la Jogne pour accompagner l'élaboration de leur politique vieillissement. Elle collabore ainsi avec la commission Senior+ et des retraités pour le développement d'activités. Dans ce cadre, une matinée «Bien vieillir dans la vallée de la Jogne» est organisée ce vendredi au Home de la Jogne.

Au programme, douze conférences et ateliers, avec des thèmes qui vont de l'alimentation à la prévention des chutes, en passant par des questions de succession, de soutien aux proches aidants, d'assurances sociales, de finances ou de deuil. Des stands seront aussi à disposition pour se renseigner sur les prestations et activités existantes. Cette matinée d'information et d'échanges s'inspire, à l'échelle locale, de celle qui a été organisée en 2022, au CO de Riaz, par le Réseau santé et social de la Gruyère. **XS**

Charmey, Home de la Jogne, vendredi 27 septembre, de 9h à 12h, sans inscription

L'Etat ne veut pas d'indexation automatique du prix de pension

MOTION. Les députés Antoinette de Weck (plr, Fribourg) et François Ingold (les vert-e-s, Fribourg) demandent que le prix de pension dans les EMS suive l'indice des prix à la consommation (IPC). Notamment pour assurer la prévisibilité des moyens dont les établissements disposent.

Le Conseil d'Etat estime, dans sa réponse à leur motion, qu'une indexation automatique reviendrait à le priver d'une marge d'appréciation indispensable. Il doit pouvoir fixer le barème «en regard des incidences sur le budget de l'Etat et

de ses propres priorités». D'autant que, selon lui, ses arbitrages favorisent parfois les EMS. «Ce fut par exemple le cas en 2023, lorsque le Conseil d'Etat a augmenté le prix de pension au-delà de l'IPC et des salaires des employé-e-s de l'Etat, pour tenir compte de la hausse des prix, notamment de l'électricité.»

Le prix de pension est actuellement de 108 francs par jour, alors qu'il était de 103 francs en 2018. Durant les sept dernières années, il a ainsi augmenté de 5,63% et l'IPC de 6,6%. Mais le gouvernement rappelle que les salaires à l'Etat n'ont,

eux, progressé que de 4,2% durant cette période. «Considérant qu'environ 55% des charges imputables au prix de pension sont des charges salariales, on peut dès lors considérer que l'évolution du prix de pension des dernières années est en relation avec l'évolution des coûts.»

Le Conseil d'Etat considère dès lors que les modalités actuelles, soit une révision périodique dans le cadre des procédures budgétaires, «permettent à la fois de tenir compte de l'augmentation des coûts tout en ménageant la marge de manœuvre de l'Etat.» **XS**